

Urgence dans les pâtes et papiers

LA SEULE CHOSE sur laquelle semblent s'entendre pour le moment ceux qui sont immédiatement affectés par les problèmes de l'industrie québécoise des pâtes et papier — la grande industrie, les petits producteurs, les syndicats et le ministère des Terres et Forêts — est l'urgence de la réforme à apporter pour sortir d'une léthargie malsaine, cette industrie évidemment essentielle au développement économique du Québec. Quant au contenu de la réforme, une bataille rangée est à prévoir.

Le terrain à ciel ouvert de la bataille entre ceux qui souhaitent un changement radical de la législation forestière québécoise et ceux qui préconisent de simples modifications à la structure tarifaire et fiscale sera constitué par la Commission parlementaire des Terres et Forêts où sera référée, sans aucun doute, l'étude de la nouvelle politique forestière que le gouvernement doit soumettre prochainement à l'approbation du Parlement québécois.

Le temps que met le Conseil des ministres à accoucher d'une politique définitive tend toutefois à démontrer que les divergences de vues et d'intérêts ont déjà trouvé un premier terrain d'affrontement. L'industrie des pâtes et papier a, entre autres, ceci de très particulier: elle est fortement structurée tant sur le plan patronal que sur le plan syndical (toutes les usines sont syndiquées) et il n'est donc pas surprenant que les thèses opposées trouvent facilement écho au niveau du cabinet.

L'importance de l'industrie des pâtes et papier n'a pas à être démontrée: \$1 milliard d'expéditions par année, 45.000 travailleurs (emplois directs), \$335 millions de salaires annuels versés, \$153 millions en investissements, etc., importance que l'on mesure d'ailleurs avec beaucoup plus d'acuité depuis que l'industrie multiplie les mises à pied et additionne les fermetures, totales ou partielles, d'usines.

Déclin depuis 10 ans

Mais la position de l'industrie québécoise sur le marché mondial des pâtes et papier n'a cessé de se détériorer depuis 10 ans et le Conseil des producteurs de pâtes et papier du Québec craint que "la construction de nouvelles usines dans le sud des Etats-Unis pourrait gravement limiter les ventes futures de papier-journal aux Etats-Unis", la ou nos usines expédient 70 p. cent de toute leur production.

Ce déclin de la force concurrentielle de nos entreprises ne constitue qu'un des symptômes du manque de dynamisme de l'industrie québécoise des pâtes et papier. Le fait qu'à peine 65 p. cent du potentiel de coupe soit utilisé dans les concessions forestières démontre, pour le moins, une mauvaise utilisation de nos ressources premières. Ce qui est encore plus symptomatique de notre mauvaise gestion forestière, ce sont les prévisions à l'effet, qu'en dépit de nos immenses possibilités, la demande de bois par l'industrie au Québec va dépasser l'offre en 1985 si un effort im-

LE BILLET ECONOMIQUE

médiat et considérable de reboisement n'est pas entrepris.

Pas de solutions simplistes

Les problèmes de l'industrie québécoise des pâtes et papier se situent donc autant au niveau de l'approvisionnement en bois, de la gestion des forêts, de l'organisation industrielle, de la mise en marché qu'au niveau des profits.

Réduire, comme le fait malheureusement la grande industrie, à une simpliste diminution de taxes et de redevances les solutions de redressement ne fait pas plus sérieux que la foi aveugle de certains syndicats en un simple changement de propriété des droits de coupe.

L'industrie de plaint, avec raison, des pressions qu'exercent sur sa rentabilité les frais occasionnés par la lutte contre la pollution ou la hausse de la valeur du dollar canadien. Mais, avec raison également, on peut reprocher à l'industrie québécoise des pâtes et papier d'avoir manqué d'initiative devant la concurrence (prévue depuis 15 ans au moins) des producteurs américains et suédois ou de s'être contentée de jour de ses profits additionnels que la dévaluation de 1962 lui avait permis (bien malgré elle) de toucher sans vraiment songer à moderniser les vieilles usines et à élargir les marchés.

La réforme envisagée dans le Livre blanc sur la politique forestière du ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, livre blanc qui n'a pas encore reçu le sceau d'approbation du conseil des ministres, donc du gouvernement, porterait sur les points principaux suivants:

— le remplacement complet (réforme partiellement entreprise depuis quelques années); l'important est de connaître quelle sécurité à long terme sera accordée à la grande industrie, la part qui sera réservée au petit producteur et le degré d'implication que le gouvernement se donnera dans la gestion forestière;

— la consolidation, la fusion et la reconversion des usines; il s'agit ici de savoir si l'aide gouvernementale sera purement incitative ou si elle sera assortie de conditions précises relevant de la politique industrielle;

— la vente et la mise en marché des produits du bois; l'intervention gouvernementale se limiterait-elle à la forme traditionnelle d'aide à l'exportation par les subventions, la recherche de nouveaux marchés et l'offre de services à l'industrie ou s'engagerait-elle dans l'établissement de la structure des prix et dans la fixation de contingents de production et de vente?

Concernant ce dernier point, la possibilité que naisse une Régie de mise en marché des produits forestiers s'accrédite de plus en plus. L'industrie, selon certaines indications, souffre de déchirements internes sur cette question car un certain nombre d'entreprises québécoises de pâtes et papier (au moins deux ou trois) souhaiteraient l'apparition d'un tel organisme.

Comme on le constate, l'urgence est là, mais l'unanimité n'est pas faite sur les solutions.

Claude BEAUCHAMP

Autour du trafic aérien

Montréal et Toronto engagés dans une nouvelle bataille?

par Denis MASSE

L'aéroport de Sainte-Scholastique est-il appelé à devenir "un éléphant blanc"?

Des craintes s'élèvent dans ce sens depuis que le ministre fédéral des Transports, M. Don Jamieson, a précisé que le nouvel aéroport de Toronto, situé à Pickering, aura "une vocation internationale".

Le futur aéroport de Toronto, doublant celui de Malton et situé comme celui de Sainte-Scholastique à quelque 30 milles du centre-ville, pourra être avant même son ouverture en 1979 un rival sérieux pour Montréal au titre de "porte d'entrée aérienne au Canada".

Comme tout politicien habitué à naviguer en eaux troubles, le ministre des Transports a pris garde de se compromettre.

Il a esquivé une question directe: "Toronto deviendra-t-il un terminus pour les vols internationaux?" — par une réponse indirecte: "Ce sera un aéroport international".

Que cache cette réponse évasive? International, l'aéroport de Toronto l'est déjà. Plusieurs sociétés de transport aérien d'Europe poursuivent leur voyage jusqu'à Toronto, après s'être conformé à l'atterrissage obligatoire à Montréal. Par ailleurs, en vol charter, le nombre des passagers utilisant Toronto comme point de départ dépasse de beaucoup ceux qui partent de Dorval.

Le ministre ne s'est pas compromis pour le moment. Il est vrai que le gouvernement ferait preuve d'un illogisme aberrant s'il lui prenait fantaisie de désigner l'aéroport de Toronto comme terminus aérien canadien après avoir investi \$300 millions à Sainte-Scholastique.

Quatre ans avant Toronto

Nous aurons cependant affaire à forte partie. Les pressions s'exerceront de toutes parts en faveur de Toronto. Plusieurs compagnies de transport intercontinental estiment que leur véritable marché est concentré dans la région métropolitaine de Toronto et ont multiplié leurs demandes à Ottawa pour faire de Toronto leur base d'opérations. La Lufthansa, Alitalia, KLM et El Al, pour n'en mentionner que quelques-unes, seraient prêtes à déménager leurs penates à Toronto dès demain si Ottawa levait l'exclusivité de l'atterrissage à Montréal.

Déjà, la Lufthansa a sévi contre Air Canada, en lui interdisant la liaison Paris-Francfort, parce que le gouvernement canadien ne lui a pas donné Toronto comme base d'atterrissage au pays.

Notre seule chance de préserver cette hégémonie est l'avance de quatre ans détenue par le projet de Sainte-Scholastique sur celui de Pickering.

"Sainte-Scho" promet en effet d'ouvrir en 1975, peut-être en 1974. Les prévisions pour Pickering se situent en 1979.

L'aéroport de Malton accueille pré-

sentement un demi-million de voyageurs de plus, par an, que Dorval. Mais cette supériorité s'affirme dans le trafic intérieur et intercontinental.

Plusieurs analogies

Les deux aéroports projetés comportent une foule d'analogies.

D'abord, la taille. Tous les deux s'étendront sur une superficie à peu près semblable, de 18.000 à 20.000 acres.

Il est fallacieux d'établir l'envergure de l'aéroport de Sainte-Scholastique à 33.000 acres quand on veut le comparer à celui qui va être créé à Pickering.

Et l'éditorialiste du "Globe and Mail" est certainement tendancieux lorsqu'il établit cette comparaison. Il faudrait qu'il ajoute aux 18.000 acres de l'aéroport de Pickering les 25.000 acres qui seront expropriées par le

gouvernement provincial de Toronto pour créer la zone aéroportuaire environnante. On sait qu'Ottawa a "gelé" ici une immense zone de 88.000 acres mais que l'aéroport proprement dit n'occupera que le quart de ce territoire.

Autour de Pickering, c'est une nouvelle communauté urbaine de 200.000 âmes qui va être créée sous le nom de Cedarwood. C'est cette dimension très différente du projet de Sainte-Scholastique qui fait porter l'investissement global à \$1 milliard à Toronto.

Pour ce qui est de la première phase des travaux, comportant l'aménagement de pistes et l'érection d'une aérogare, elle est identique dans les deux cas: un investissement de \$300 millions.

Il ne faut pas oublier que l'investissement prévu à Sainte-Scholastique

d'ici 1985, représente des frais de \$500 millions.

Toutes les prévisions peuvent être bouleversées

Les deux projets comportent des chiffres fragiles. Ainsi, dans le domaine des prévisions du nombre des voyageurs, le projet de Sainte-Scholastique affiche une utilisation prévue de 20.600.000 passagers en 1985; celui de Pickering, de 23 millions pour la même année.

Mais ces chiffres sont basés sur quoi? Sur la situation actuelle qui accorde à Montréal l'accueil des voyageurs internationaux et confine Toronto à son rôle national?

Ces chiffres peuvent être totalement bouleversés si on donne éventuellement à Toronto la vocation internationale qu'elle recherche.



La construction de l'aéroport de Sainte-Scholastique est loin de son parachèvement et l'on craint déjà que le nouvel aéroport international de Toronto vienne réduire considérablement son importance dans le trafic aérien en Amérique du Nord. Selon l'état des travaux, tel que l'illustre une photographie aérienne récente de l'une des deux premières pistes à être aménagées, Sainte-Scholastique jouira tout de même d'une avance d'au moins quatre ans sur l'aéroport de Pickering.

Québec annoncera d'ici quelques semaines la venue de maisons financières européennes

par Laurier-D. CLOUTIER

Suivant l'exemple d'importantes firmes américaines de courtage, des maisons financières européennes viendront s'établir prochainement sur le marché québécois.

Des sources gouvernementales bien

informées ont précisé à LA PRESSE que le gouvernement québécois devrait annoncer l'émission de permis de courtage en faveur de ces entreprises européennes d'ici deux mois, vraisemblablement au début de mai.

Les institutions publiques québécoises, dont le gouvernement, l'Hydro-Québec, la Ville de Montréal et la CECM, empruntent de plus en plus en Europe, plus précisément en Allemagne de l'Ouest et sur le marché de l'eurodollar et c'est ce qui explique en bonne partie l'intérêt des Européens pour la place financière de Montréal.

Parmi les principales maisons financières européennes qui ont participé aux emprunts du Québec outre-mer, il faut compter la Westdeutsche Girozentral Landesbank (Allemagne), la Commerzbank (Allemagne), le Crédit Lyonnais (France), la Banco di Roma (Italie) et la Walter Bank (Grande-Bretagne). Il a été impossible de savoir pour le moment laquelle de ces institutions ou quelle autre entreprise européenne avait manifesté sa décision de venir s'établir au Québec.

Résultat d'un voyage

Selon les mêmes sources, la venue sur le marché québécois de maisons financières européennes est un résultat concret du récent séjour du sous-ministre des Institutions financières, M. Louis-Philippe Bouchard, en Europe où, entre autres, il est allé étudier, dans le cadre des travaux du Comité Bouchard sur le commerce des valeurs mobilières au Québec, l'organisation de l'industrie financière de certains pays.

La décision du gouvernement québécois d'inviter des entreprises européennes à venir s'établir à Montréal suit de quelques mois l'émission de permis à deux importantes firmes

américaines, la First Boston Corporation et Morgan Stanley. Il n'est pas question, semble-t-il, que le ministre des Institutions financières, M. William Tetley, permette l'entrée d'autres sociétés américaines dans un avenir prochain.

Des conditions

Tout laisse croire qu'on posera des conditions à l'admission des maisons financières européennes comme l'a fait le ministre des Institutions financières dans le cas des deux maisons de courtage américaines, First Boston et Morgan Stanley.

Les conditions imposées par le ministre des Institutions financières sont les suivantes:

— ne pas acquiescer le contrôle d'une maison de courtage québécoise;

— avoir une charte québécoise et son siège social à Montréal;

— oeuvrer pour le bénéfice économique du Québec et du Canada;

— ne pas raler le personnel des autres maisons de courtage canadiennes;

— remplir toutes les conditions et qualifications exigées par les Bourses de Montréal et Canadienne et par la Commission des valeurs mobilières du Québec;

— ainsi que toutes celles proposées par le Comité Bouchard dans son rapport final.

En acceptant l'entrée de maisons financières européennes sur le marché québécois, le gouvernement applique encore une fois certaines des recommandations du rapport préliminaire du Comité Bouchard sans attendre la publication de son rapport final.

Le rapport préliminaire du Comité Bouchard a en effet recommandé l'introduction de maisons de valeurs mobilières étrangères pour plusieurs rai-

sons jugées très graves pour l'économie du Québec:

— faire de Montréal une place financière d'importance majeure autant sur le plan national qu'international;

— diminuer la dépendance du Québec à l'égard de groupes particuliers de firmes non-québécoises; le Comité Bouchard veut ainsi mettre en échec le contrôle du marché financier canadien et québécois par les grandes maisons de courtage de Toronto en les mettant en concurrence avec d'importantes firmes étrangères, américaines et européennes;

— enfin, assurer au Québec un accès aussi facile que possible aux divers réservoirs de capitaux étrangers car l'économie de la province éprouvera des besoins d'investissements de plus en plus grands pour maintenir et accélérer son rythme de croissance.

à lire

• Imasco se diversifie dans l'équipement de télévision

• Toupin critique la politique agricole fédérale

• Des dividendes libres d'impôts

• Baisse des bénéfices de CI Power

• Le Dow Jones dépasse 950

Hausse de 27 p. cent des achats canadiens aux USA en janvier

OTTAWA (PC) — Les importations canadiennes en provenance des Etats-Unis ont augmenté de 27 p. cent au cours du mois de janvier au regard de la période correspondante l'an dernier pour atteindre \$913,9 millions.

En janvier 1971, ces importations de produits américains totalisaient \$720,3 millions, a révélé hier Statistique Canada qui précise que le total des importations canadiennes en janvier représente \$1,35 milliard contre \$1,02 milliard, il y a un an.

Les achats d'automobiles, de camions et de pièces ont progressé de \$214,3 millions à \$308,4 millions.

Somme toute, onze des 13 plus importants partenaires commerciaux canadiens ont bénéficié d'une hausse sensible de leurs ventes au pays. Ainsi, les achats réalisés en Grande-Bretagne sont passés de \$54,6 millions à \$79,5 millions tandis que ceux réalisés au Japon ont progressé de \$47,7 millions à \$79,3 millions.

Les importations d'origine allemande ont augmenté plus légèrement cependant en grimpant de \$28,1 mil-

lions à \$39,1 millions. Par ailleurs, les ventes vénézuéliennes ont reculé de \$32,7 millions à \$30,3 millions tandis que celles du Mexique sont demeurées stationnaires à \$3,3 millions.

De tous les secteurs d'achats, c'est celui des produits finis qui enregistre

Holland, Andrews: dix jours de plus pour l'injonction

La cour supérieure du Québec a une deuxième fois prolongé pour dix jours une injonction provisoire empêchant les Bourses de Montréal et Canadienne de tenir une assemblée extraordinaire pour étudier les charges portées contre la maison de courtage montrealaise Holland, Andrews, Perrier & Co.

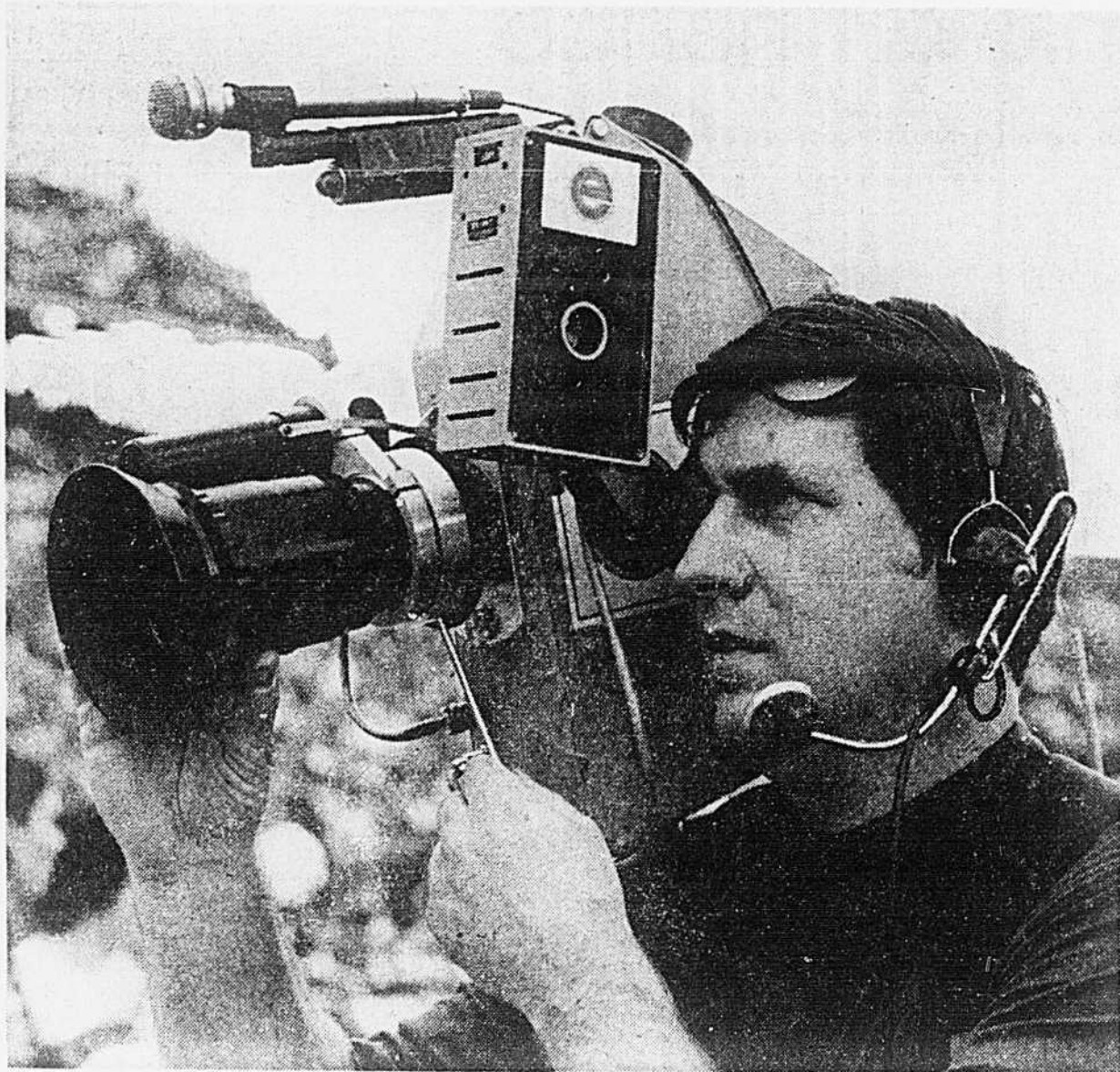
L'injonction provisoire a d'abord été obtenue le 15 février puis prolongée pour une période de 10 jours le 25 février.

Pendant ce temps, le juge François Auclair de la cour supérieure a étudié

une requête pour l'obtention d'une injonction permanente et il doit rendre son jugement d'ici le 20 mars.

Les accusations portées contre Holland, Andrews par les deux Bourses de Montréal suivent une enquête sur l'industrie des valeurs mobilières au Québec par les marchés boursiers et le gouvernement.

Holland, Andrews a obtenu son injonction provisoire en alléguant qu'une audition privée pour étudier les charges des deux Bourses de Montréal serait préjudiciable à la maison de courtage.



Baptisée Mark III, cette caméra de télévision-couleur peut enregistrer à portée de main, sur bande magnétoscopique, tout événement de l'actualité sans obliger le cameraman à l'immobilisme forcé. Création d'Editel, filiale d'Imasco Ltée, la Mark III pèse moins de 20 livres comparativement aux caméras traditionnelles de 100 livres qu'utilisent nos réseaux de télévision. Elle apportera sans doute aussi un renouveau dans l'art cinématographique.

Une diversification heureuse pour Imasco: la télévision

par André CHENIER

Si personne n'est obligé de fumer, — ce dont certains médecins ou certains gouvernements tentent de nous convaincre, — tout le monde par contre est forcé de manger pour vivre. D'où la décision d'Imasco Ltée, société de gestion née de la compagnie montrealaise Imperial Tobacco, d'acheter trois filiales de produits alimentaires.

Mais des circonstances fortuites, outre le souci de transformer le mauvais sort en bonheur d'occasion, devaient inciter Imasco à se diversifier dans un secteur d'activité totalement nouveau pour elle, sauf pour les rapports publicitaires: la télévision.

Et maintenant, l'aventure d'Imasco avec Simtel Incorporée et Les Productions Editel Ltée, par-delà les ailes possibles d'une concurrence encore presque inexistante, paraît devoir être si fructueuse, tant au Québec qu'à l'étranger, que la compagnie n'hésite pas à parler de révolution de la télévision et même de l'art cinématographique.

La clef de cette révolution? Une caméra portable nommée Mark III que deux chaînes américaines de télévision, ABC et NBC, utiliseront ce printemps pour les élections primaires du New Hampshire; qu'emploiera bientôt Radio-Québec pour ses émissions éducatives et culturelles; qui suscite également l'intérêt de notre TV d'Etat et de la BBC de Londres; qui, juchée sur une famille, a déjà capté des scènes de courses à Daytona; qui sera, cette année, au plus fort de l'action aux Olympiques de Munich; enfin, qui servira à tourner, d'un bout à l'autre des USA, une série d'aventure filmées sur ruban magnétoscopique avec l'acteur John Wayne comme vedette...

Simtel et Editel

Pour Imasco, cette incursion dans un domaine qui ne lui était familier que par le truchement de la réclame commerciale a commencé de façon assez accidentelle.

En 1968, le conseil d'administration avait songé à se doter d'un réseau de TV en circuit fermé, pour renseigner davantage les employés sur les innombrables activités de l'entreprise "intra" et "extra muros". Question, surtout, de motiver le personnel.

Imasco s'adressa donc à cette fin à Simtel Inc., petite compagnie établie à Montréal en 1965, spécialisée dans l'équipement de communications pour les institutions et l'industrie. Il était apparemment plus avantageux d'acheter la compagnie que de louer son équipement et Imasco franchit ce pas.

Toutefois, si l'outillage électronique fonctionnait bien, les messages, eux, ne passaient pas: le personnel ne réagissait que peu ou prou devant les magnifiques images sonorisées qui auraient dû le stimuler. C'est alors que le conseil d'administration...

masco, pré-jait M. John Keith, résolu de mettre l'accent, non plus sur les communications internes, mais sur le développement de Simtel comme organisme de diffusion publicitaire, parfaitement intégré à la société-mère.

Il s'agissait tout d'abord d'élargir les cadres de cet organisme qui disposait de l'équipement et des techniciens nécessaires, mais dont le marché d'institutions et d'industries restait quelque peu limité. Dans ce but, Imasco fit, la même année, l'acquisition des Productions Editel Ltée, société formée en 1964 d'un petit groupe de techniciens et spécialistes de CFCF, qui s'occupaient, eux, de télévision commerciale. Sur le prix d'achat, Imasco reste muette mais un petit paragraphe de son rapport annuel 1970 se lit comme suit: "La compagnie a accepté d'acheter les actions privilégiées rachetables des Productions Editel Limitée, d'une valeur de \$600, payables à la date d'émission".

L'entreprise était lancée, sur une base commerciale et publicitaire ou la tv-couleur devait suppléer celle en noir et blanc en 1969; mais elle devait prendre aussi un aspect technique avant-gardiste avec la mise au point des caméras Mark II et Mark III, et entraîner le groupe Simtel-Editel dans la production d'équipement de télévision.

Mark II, Mark III

Ce qui, de tout temps, a empêché le cameraman d'offrir aux télé-spectateurs, en direct ou en différé, des images plus dynamiques et plus vivantes d'événements "croqués sur le vif", c'est avant tout la lourdeur caractéristique de la traditionnelle caméra de tv. Pesant une centaine de livres, montée sur trépied, cette caméra est difficilement maniable.

A tel point qu'un cameraman assez audacieux — et assez costaud — pour trainer son appareil sur le terrain, afin d'y tirer un gros-plan d'un Russ Jackson en action au premier quart, n'y parviendrait qu'à la fin de la partie... ou succomberait sous une avalanche de souliers cloutés.

Problème de poids auquel M. Ross Jebson, aujourd'hui vice-président à l'administration d'Editel, porta une attention soutenue dès le début.

En 1969, Editel décidait d'acheter une des rares éditions de caméra portable de télévision couleur. Mais les résultats obtenus avec cet appareil furent si décevants, nous a-t-on expliqué, que la compagnie décida de créer son propre prototype.

Utilisant des pièces déjà en usage, M. Jebson redessina leur agencement de façon à réduire le volume et le poids de la caméra.

Nommé Mark II, ce prototype, relié à un câble fournisseur de courant ou à une batterie de 12 volts, ne pesait plus que 31 livres mais

c'était encore trop pour les forces d'un cameraman ambulant.

La nouvelle version, ou Mark III, pèse maintenant moins de 20 livres et peut être facilement portée sur une distance de 1.800 pieds, au cœur même de l'événement à couvrir. Comme les autres caméras de tv-couleur, la Mark III (utilise aux jeux de Sapporo et ailleurs), enregistre simultanément image et son sur un ruban magnétoscopique de deux pouces, (comme ceux qui permettent les reprises de jeu au cours d'une partie de hockey) avec la même qualité audiovisuelle que celle de caméras plus volumineuses.

La plupart des améliorations "mécaniques" apportées à la caméra portable sont l'œuvre d'un cameraman de New York, M. Warren Smith, inventeur d'un système jumelé permettant d'utiliser simultanément le film de 16 millimètres et le ruban magnétoscopique. M. Smith travaille maintenant chez Editel.

La production

"A l'origine, nous a confié le président d'Editel, M. John Douglas (natif de Bretagne), nous ne songions pas à nous engager dans la production de la Mark III." Mais la caméra portable a trouvé un marché de plus en plus étendu et de plus en plus prometteur.

Si bien que, dans un tout petit atelier de la Place Bonaventure, Editel, filiale d'Imasco, est en train d'assembler pour cette année six Mark III, dont deux sont déjà achetées par Radio-Québec qui doit les recevoir à la fin de mars.

Les quatre autres en voie de production sont retenues pour les Olympiques de Munich, tandis que le prototype et la première caméra de la ligne d'assemblage sont à l'usage constant d'une suite ininterrompue de clients. Le prix de vente de la Mark III, (\$75.000) interdit, au moins pour l'instant, toute autre production que sur commande. "Ce prix est assez rapproché de notre coût de revient", a précisé M. Douglas.

Editel travaille aussi à renforcer sa caméra, pour la rendre aussi imperméable aux chocs que possible. Elin, comme elle juge inutile de s'adjuger un brevet, elle compte sur son avance de pionnier pour tenir à distance des concurrents éventuels. "Pour l'instant, de dire M. Douglas, notre seul concurrent sérieux au monde est la société Phillips." A \$75.000, déplorer une Mark III dans l'espoir d'en réduire encore le volume et le poids pourrait constituer un risque dispendieux.

Utilisée pour le tournage de films (courts-métrages, longs métrages, documentaires) sur bande magnétoscopique, la Mark III pourrait aussi amener un renouveau dans l'art cinématographique. Editel y compte et s'y prépare concrètement. La société-mère, Imasco, croit pouvoir annoncer du nouveau sous peu dans ce domaine.

Toupin s'interroge sur le rôle des provinces dans le domaine de l'agriculture

par Michel ROESLER

"Les provinces vont-elles devenir seulement des régions administratives ou vont-elles être des éléments de développement de l'agriculture canadienne?"

C'est la question qu'a posée M. Normand Toupin, ministre québécois de l'Agriculture, hier à son retour d'Europe, au cours d'un déjeuner offert par le Conseil des salaisons du Canada à l'occasion de son cinquante-deuxième congrès annuel.

On sait qu'actuellement d'importantes divergences opposent les provinces au ministère fédéral de l'Agriculture notamment en ce qui concerne la gestion des marchés agricoles et le programme de rachat des petites fermes.

Dans les deux cas les provinces et particulièrement le Québec trouvent que le ministère de M. H. A. Olson outre-passe ses droits constitutionnels et s'immisce dans des domaines de juridiction strictement provinciale.

A ce propos M. Toupin précise que les seuls droits du gouvernement fédéral en la matière concernent le commerce inter-provincial et international.

La Loi C-176 qui vise à

créer des offices de commercialisation donne au gouvernement fédéral le droit de veiller à ce que ces offices respectent les accords passés entre les provinces.

Selon M. Toupin le contenu de ces accords relève d'ententes entre les provinces.

Il en va de même avec le programme de rachat des petites fermes proposé par le ministère fédéral de l'Agriculture.

"Les provinces sont d'accord sur le principe mais sont en désaccord sur les modalités d'application et de gestion de ce programme qui doit être décentralisé", a souligné M. Toupin.

Le Québec a déjà les programmes ARDA. Les provinces ont toutes des équipes de gestion en place pour réaliser des programmes analogues. Si le gouvernement fédéral intervient dans ce domaine, il y aura duplication des tâches. Donc des pertes de temps et d'argent.

Contraintes

Pour le ministre québécois de l'Agriculture, ces divergences nuisent à l'évolution de l'agriculture canadienne qui doit faire face à des réalités autrement plus importantes que la concurrence internationale, la recherche

de nouveaux marchés ou encore les modifications de la production.

De l'avis de M. Toupin, l'agriculture canadienne et québécoise a à subir cinq contraintes.

La première concerne le développement de la technologie. En 1949 ce que trois agriculteurs produisaient, un seul suffit aujourd'hui à le faire. Ce développement technologique est la cause du surplus de denrées agricoles et de l'abandon de fermes pour ceux qui ne peuvent suivre cette évolution.

La deuxième contrainte est imposée par la politique de l'Office canadien du blé qui perturbe le secteur de l'élevage et entraîne à la faillite les éleveurs de l'est.

La troisième contrainte vient de la fermeture de marchés d'exportation. Les pays prennent de plus en plus des mesures protectionnistes et M. Toupin, sur ce sujet, a eu des entretiens avec ses homologues de la Communauté économique européenne qui l'ont confirmé dans cette opinion.

Pour réagir, le Canada doit développer ses marchés intérieurs et partir à la recherche d'une nouvelle clientèle.

La quatrième contrainte concerne l'influence induite de

GROUPE PRATTE-MORRISSETTE



Fernand Houle

Guy de Repentigny, Président, annonce l'élection de Fernand Houle au poste de Vice-Président Senior du Groupe Pratte-Morrisette, Courtiers d'Assurances.

légers excédents sur certaines productions comme dans le cas des oeufs dont l'offre dépasse la demande.

La cinquième contrainte c'est le lourd fardeau de la pauvreté dans le milieu rural. On a calculé que le seuil de pauvreté dans ce milieu se situait à un revenu de \$5.000 par année.

Au Québec sur environ 70.000 fermes (chiffre cité par le ministre) seulement la moitié excède ce seuil.

Le ministre a même ajouté qu'au Québec, 25.000 agriculteurs touchaient des prestations spéciales d'une façon permanente ou temporaire.

La loi 48 maintient un système de taxation défavorable au cultivateur

— l'UCC

L'Union Catholique des Cultivateurs considère que la Loi 48 sur l'évaluation foncière est profondément injuste parce qu'elle maintient un système de taxation qui défavorise les agriculteurs québécois.

Avant la Loi 48, il y avait au Québec deux régimes d'évaluation et de taxation différents: le Code municipal et la Loi des Cités et Villes. Ces deux régimes avaient été dénoncés à plusieurs reprises par les agriculteurs qui leur reprochaient d'incorporer dans le calcul de la taxe foncière les champs et les bâtiments de ferme en plus de la résidence.

Selon l'UCC, le Bill 48 n'apporte aucun correctif sur les systèmes précédents. Bien plus, il entérine un principe de taxation qui consiste à faire payer plus cher à l'agriculteur qu'au villageois, des services que bien souvent il n'a pas.

En 1963, l'UCC avait présenté, devant la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, un mémoire qui soulignait à l'aide de statistiques la situation de l'agriculteur, considérée alors comme "intenable", selon les termes mêmes de ce mémoire.

Ainsi, à cette époque, lorsqu'on imposait une taxe municipale de \$100 à la propriété agricole non agricole moyenne, on imposait à la propriété agricole une taxe de \$209.36, soit plus du double.

Même phénomène avec la taxe scolaire. Quand un villageois payait \$100 pour cette taxe, le cultivateur en payait \$211.86.

Cette situation avait d'ailleurs entraîné une "marche sur Québec", à la suite de laquelle le gouvernement avait consenti à rembourser une partie de la taxe scolaire aux agriculteurs.

Ce remboursement s'élève aujourd'hui à 35 p. cent.

Avec le développement des municipalités, la situation des entreprises agricoles en matière de taxation s'est aggravée.

Anti-économique

L'UCC, en plus de condamner un tel système a démontré qu'en plus d'être injuste,

il était anti-économique. En effet, plus un cultivateur investit dans l'organisation ou l'amélioration de sa ferme, plus il est susceptible d'être taxé.

Le Bill 48 ne corrige en rien cette situation.

L'UCC a défini sa position vis-à-vis de ce bill une première fois, en novembre dernier lorsque ce projet de loi n'en était qu'à sa première lecture.

Depuis, il a été sanctionné le 23 décembre 1971, "à la vapeur", dit-on dans les milieux agricoles.

Pour ce syndicat, si le législateur a fait un pas en avant avec une loi qui normalise l'évaluation et la taxation dans tout le Québec, il lui semble toutefois "illogique" qu'une loi de l'évaluation foncière ne puisse contenir certaines règles, normes ou principes de base quant à l'évaluation elle-même de la propriété foncière.

Que propose le Bill 48? Selon l'article 21, les bâtiments, le terrain et la résidence sont taxables séparément: les bâtiments jusqu'à

concurrence de 50 p. cent de leur valeur inscrite au rôle, le terrain jusqu'à un maximum de \$150 l'acre et la résidence selon sa valeur marchande.

L'UCC s'oppose à la taxation des bâtiments et du terrain. Selon elle, la philosophie de la taxe étant au départ établie sur la notion de service municipaux, il n'y a pas lieu d'incorporer dans le calcul de la taxe des terrains ou des bâtiments qui n'ont pas besoin de tels services. Elle ajoute que cette injustice est avant tout "politique", car les agriculteurs étant minoritaires, ils ne peuvent influencer la vie publique, ce qui n'est pas le cas des villageois. Si, pour des raisons "d'égalité", on répartissait l'assiette de la taxe d'une façon équitable, on serait forcément obligé d'augmenter la taxe des villageois d'environ 50 p. cent, ce qui serait évidemment très impopulaire.

Dette plus lourde

L'article 21 stipule toutefois que le total du fond de terre et de la valeur des bâtiments ne doit pas dépasser 1 p. cent de l'évaluation qui apparaît au rôle.

Pour être plus clair, il vaut mieux se servir d'un exemple. Ainsi pour une ferme moyenne, du type de celle qui a servi à établir le calcul précédent, la terre est évaluée à \$15.000 et les bâtiments à \$15.000 également.

On a donc \$15.000 pour le terrain, plus \$7.500 pour les bâtiments (50 p. cent de leur valeur soit une évaluation totale de \$22.500).

Alcan investit \$1.5 million dans un nouveau produit

Aluminium du Canada, Ltée a annoncé la mise en chantier d'une nouvelle installation de calcination pour la production d'hydrate d'alumine. Cette installation au coût d'environ un million et demi de dollars, sera construite à l'usine de minerai de la compagnie, à Arvida.

Sa capacité annuelle installée sera d'environ 90.000 tonnes, ce qui représente un chiffre de vente possible d'environ \$6 millions; sa mise en service est prévue pour d'ici la fin de 1972.

Dans la métallurgie de la bauxite, l'hydrate d'alumine constitue l'étape intermédiaire vers l'obtention de l'alumine calcinée qui, par électrolyse, donne de l'aluminium.

Fabrication de tapis

On a récemment découvert que l'hydrate d'alumine est réfractaire au feu et qu'il pouvait servir à l'industrie du tapis. En effet, mélangé au latex, ce produit est utilisé sous forme de mousse ou d'adhésif qui confère rigidité et stabilité aux fibres du tapis.

Les normes du bâtiment en vigueur dans la plupart des Etats aux Etats-Unis exigent que les tapis subissent des essais pour éprouver leur résistance au feu avant leur mise sur le marché. Si, au Canada, de telles normes ne sont pas les mêmes partout, elles s'appliquent d'habitude aux immeubles publics et aux gratte-ciel tandis que, de plus en plus, les architectes recommandent l'installation de tels tapis dans les édifices de tous genres.

En outre, vu les normes de sécurité de plus en plus sévères relatives aux automobiles et aux avions, la demande pour du tapis ignifuge ne cessera de grandir.

NOMINATION INTERNATIONAL HARVESTER



R.P. MANTHA

La nomination de R. P. Mantha comme Gerant des Ventes de Flottes de Camions pour les provinces de Québec et de l'Atlantique a été annoncée par R. Létourneau, Gerant de District pour la division des camions. Monsieur Mantha est très bien connu dans l'industrie locale du camionnage et apporte à son nouveau poste une expérience précieuse des besoins des propriétaires et opérateurs de flottes de camions.

Demandez ce dépliant

qui vous indiquera comment obtenir un prêt de la BEI en vue d'établir, de développer ou de moderniser votre entreprise.

Prêts aux entreprises n'importe où au Canada



BEI BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

MONTREAL — 110, rue St. Jacques — Tél. 382-2891
— 800, rue Victoria — Tél. 878-9571

CHURCHILL FALLS



NORBERT M. PETERS

La nomination de M. Norbert M. Peters au poste de vice-président et directeur du Contentieux de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited est annoncée par M. William D. Mulholland, président et administrateur délégué de cette compagnie.

Diplômé du St. Patrick's College, d'Ottawa, et de la faculté de droit Osgoode Hall, de Toronto, M. Peters a pratiqué le droit à Ottawa de 1949 à 1958. Entré à Brinco Limited et à CFLCo en novembre 1970, en qualité de directeur adjoint du Contentieux, il a été nommé en mai 1971 directeur associé du Contentieux. En octobre 1971, il devenait directeur du Contentieux, poste qu'il continue d'occuper dans les deux compagnies.

Vient de paraître

Dictionnaire économique et financier, d'Eugène Lafond. Editions de l'Homme. Disponible partout au Québec, au prix de \$4, ou chez le distributeur exclusif L'Agence de distribution populaire Inc., 1130, rue de la Gauchetière, Montréal 132.

Les affaires, a-t-on longtemps affirmé, sont l'affaire des Anglais et, conséquemment, l'anglais est la langue usuelle des affaires. Mais pourquoi faut-il qu'il en soit toujours ainsi et que la francophonie, plus consciente que jamais de l'importance du commerce, du génie et de la finance, ne puisse s'en entretenir autrement que dans une langue empruntée?

Pour un, Eugène Lafond, qui fut pendant 23 ans rédacteur financier à LA PRESSE, s'inscrit en faux contre ce genre de sous-culte.

C'est pour combler une lacune évidente qu'utilisant des notes accumulées tout au long de sa carrière de journaliste, notes par ailleurs revues, complètes, vérifiées auprès des meilleurs linguistes et spécialistes des questions économiques et financières, il vient de publier un "Dictionnaire économique et financier".

Donc, avant tout, un dictionnaire pratique, à l'intention de tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la finance ou à l'économie mais cherchent l'expression juste: banquiers, courtiers, journalistes, professeurs, étudiants, ingénieurs, etc.

Belgrade ouvre une agence de machines-outils à Montréal

par André CHENIER

La Yougoslavie aura cette année un pavillon à Terre des Hommes où, depuis l'Expo '67, elle n'avait plus guère qu'un comptoir. Et l'accent sera placé sur le tourisme dans les grandes villes yougoslaves comme Dubrovnik ou Belgrade.

Cette nouvelle a été communiquée hier à la presse, par l'ambassadeur sortant de Yougoslavie au Canada, le docteur Tode Curuvija, en présence du maire Jean Drapeau, du sous-ministre fédéral adjoint de l'Industrie et du Commerce, M. Andrew Kniéwasser, et d'autres personnalités, à l'occasion de l'inauguration des bureaux et de la salle d'exposition de la compagnie Yugo Machinery and Equipment Ltd., Montée de Liesse, à Saint-Laurent.

Il s'agit, en fait, d'une

agence d'import-export alliée à de grandes manufactures yougoslaves de machines-outils, comme les tours à métaux et les perceuses fixes de type industriel.

Aucune entreprise canadienne, nous a-t-on dit, ne fabrique présentement ces machines-outils pour l'industrie. "C'est donc un marché encore peu saturé que nous voulons occuper au Canada."

Les principaux concurrents de la Yougoslavie sur ce marché restent le Japon et les Etats-Unis. Mais, a-t-on précisé, les matériaux de base utilisés en Yougoslavie sont plus lourds et plus résistants.

La gamme des tours à métaux présentés à l'inauguration, hier, se vendent entre \$4.000 et \$26.000 pièce. (Prix d'importation excluant les frais douaniers, les taxes et les bénéfices).

Les importations

Cette machinerie n'est importée au Canada que depuis trois ans. Les ventes, en 1970, ne représentaient qu'un peu plus de \$50.000 mais, l'an dernier, elles ont atteint le quart de million de dollars.

Ce montant a été égalé, ou surpassé, durant les deux premiers mois de cette année et l'on prévoit, pour l'année entière, un chiffre d'affaires d'environ un demi-million.

Ce commerce n'est pas encore très substantiel mais Belgrade compte beaucoup sur des agences comme Yugo Machinery and Equipment pour réduire son déficit commercial avec le Canada qui était de l'ordre de \$20.000.000 en 1970 et 1971.

En effet, le Canada a exporté pour \$27.000.000 de biens et services en Yougoslavie contre \$7.200.000 d'im-

portations en 1970. Les exportations canadiennes — locomotives, pâte à papier, équipement électronique pour aéroports — valaient \$23.000.000 l'an dernier et les importations de Yougoslavie \$8.000.000.

Yugo Machinery and Equipment veut néanmoins agir comme conseiller d'entreprises canadiennes désireuses de commercer avec la Yougoslavie.

Mais le commerce, de faire observer M. Curuvija, n'est qu'un aspect des relations qui existent et doivent exister entre le Canada et la Yougoslavie.

"Ces relations, nous l'espérons, prendront une ampleur nouvelle dans tous les domaines, notamment la politique, les consultations bilatérales, la culture, les sciences, le tourisme et les études universitaires".

Rebondissement dans l'affaire de la Caisse Saint-Jean-de-la-Croix

par Rhéal BERCIER

Autre rebondissement, hier, dans l'affaire de la Caisse populaire Saint-Jean-de-la-Croix, institution qui a été mise en tutelle par le gouvernement québécois le 5 avril 1971.

En effet, une entente hors cour est intervenue entre la caisse d'épargne et de crédit et l'assistant gérant congédié par l'institution le 5 janvier 1971.

M. Claude Boyer, assistant du gérant d'alors, M. Armand Rémillard, avait entrepris des procédures contre la Caisse pour "congédiement illégal" et l'institution lui a offert \$6.000 pour laisser tomber les procédures, règlement qu'il a accepté.

M. Boyer, qui était employé à Saint-Jean-de-la-Croix depuis neuf ans et demi, avait appris son congédiement de la part du président du conseil d'administration de l'institution, M. Claude Boland, par la voie de deux télégrammes qu'il recevait l'un à son bureau et l'autre à son domicile.

M. Rémillard attend

Peu de temps après, M. Boyer entreprenait des poursuites contre la caisse d'épargne et de crédit. Pour sa part, l'ancien gérant "contraversé" de cette caisse, M. Rémillard, qui contrairement à M. Boyer avait un contrat de 10 ans auprès de l'institution, localisé également une plainte, qui, elle, doit être entendue en juin prochain.

Joint à son domicile hier, M. Boyer a déclaré à LA PRESSE qu'il continuait la bataille en vue de redonner aux sociétaires de la Caisse Saint-Jean-de-la-Croix la propriété de l'institution, gérée depuis près d'un an par un administrateur judiciaire

nommé par le gouvernement.

Pour sa part, M. Rémillard a déclaré que le règlement hors cour intervenu l'incitait à poursuivre les procédures judiciaires et donnait raison aux démarches entreprises par un groupe de sociétaires de l'institution afin "de redonner une administration normale à une caisse qui avait l'air normale avant que le gouvernement du Québec intervienne".

L'ancien gérant de la Caisse populaire Saint-Jean-de-la-Croix a révélé que, même s'il quittait Montréal pour l'Afrique pour une période d'un an et demi, il continuait à suivre l'évolution des choses à cette caisse populaire de Montréal. M. Rémillard agira, pour le compte d'une association de caisses d'économie américaine, comme conseiller pour les caisses d'épargne et de crédit dans un pays dont il n'a pas voulu mentionner le nom.

Aucun commentaire

Par ailleurs, la Fédération de Montréal des Caisses populaires Desjardins, à laquelle la Caisse populaire Saint-Jean-de-la-Croix est affiliée, n'a pas voulu commenter les déclarations de M. Rémillard au sujet de la situation qui prévaut dans cette institution et dont LA PRESSE faisait écho mercredi dernier.

De sources dignes de foi, LA PRESSE a appris hier que ce n'est pas la Fédération de Montréal qui est intervenue pour demander à Québec son intervention, mais que c'est le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, qui, après avoir dépeché un vérificateur pour inspecter les livres de l'institution

montréalaise, a décidé de la mettre en tutelle, en se prévalant de l'article 92 de la loi des caisses d'épargne et de crédit.



M. A. Rémillard

Aussi, l'actif de la caisse populaire de Montréal n'est pas de \$2.5 millions, mais de \$4.900.000. Il a été impossible cependant de vérifier le montant que la Fédération de Montréal a injecté dans cette caisse, si elle l'a fait, et le nombre de comptes qui ont été fermés suite aux incidents. On sait toutefois que près de 400 comptes ont été ouverts à cet endroit.

C'est différent

La situation qui a cours à Saint-Jean-de-la-Croix est différente de celle qui prévaut à la Caisse populaire Sainte-Madeleine-Sophie en ce sens que cette dernière a été mise en tutelle non par le gouvernement mais par la Fédération montréalaise.

La confédération est intervenue à Sainte-Madeleine-Sophie après avoir constaté que le déficit accusé n'était pas de \$20.000 mais de \$88.000.

surplus de 1971 donne lieu à une réduction de ce que la loi appelle le "prix de base rajusté" des actions. Ce prix de base rajusté est le coût des actions qui servira à déterminer tout gain en capital ultérieur lors de leur vente à profit. Comme le paiement de dividendes à même ces surplus constitue en somme une récupération pour l'actionnaire de son placement à la fin de 1971, la loi exige qu'on déduise du coût des actions le montant de tels dividendes. Autrement, un actionnaire pourrait réduire la valeur d'une compagnie par la déclaration de ces dividendes non imposables et ensuite vendre ses actions pour rien.

Perte fictive

Comme la valeur des actions à la fin de 1971 en détermine le coût, une telle vente donnera lieu à une perte en capital considérable mais qui en réalité est purement fictive vu que l'actionnaire a réalisé la valeur de ses actions par les dividendes libérés d'impôts qu'il a encaissés auparavant. Il est clair que le fisc ne pouvait permettre la déduction d'une telle perte, d'où l'exigence de réduire le coût des actions par le montant des dividendes.

En somme, cet allègement fiscal constitue la mesure la plus libérale de libération des surplus accordés depuis vingt ans et compte sans contredit parmi les aspects les plus positifs de la réforme fiscale.

Il faut noter que le paiement de ces dividendes a même l'un ou l'autre des

RAPPORTS FINANCIERS

Baisse des bénéfices chez CI Power Co.

Canadian International Power Co. Ltd., l'une des plus importantes sociétés canadiennes d'hydro-électricité faisant affaires en Amérique latine, a enregistré des bénéfices nets de \$12.724.421 durant son exercice de 1971, soit \$4.27 par action.

La compagnie explique la baisse de ses profits au regard de l'an dernier par la création d'une réserve de \$750.000 pour combler toute perte éventuelle sur ses investissements. Au cours de 1970, les profits nets s'élevaient à \$14.400.093 ou \$4.85 par action.

Les revenus ont totalisé l'an dernier \$60.862.137 contre \$53.777.892 en 1970, reflétant ainsi une hausse de 7,8 pour cent à l'échelle des ventes de kilowatts-heure.

Au cours du dernier trimestre, les ventes se sont élevées à \$15.756.683 contre \$13.900.547 en 1970 alors que les profits nets ont reculé de près d'un million de dollars à \$2.733.186 ou \$0.94 par action.

Fractionnement des actions

Le président du Conseil d'administration de la compagnie, M. Wm. M. Hickey, a expliqué par ailleurs que les administrateurs avaient décidé le 4 février dernier de fractionner les actions ordinaires de l'entreprise à raison de 2 pour une. Cependant, ce n'est pas avant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le 5 mai prochain, que ce projet pourra être réalisé.

En janvier dernier, le groupe C.I. Power a fait l'acquisition d'une nouvelle entreprise, soit la Hemisphere Investments Ltd., dont le siège social aux Bermudes sera désormais dirigé par M. J. Kazakoff, ex-administrateur et vice-président du Con-

seil d'administration de C.I. Power. Ce dernier a aussitôt été remplacé dans ses anciennes fonctions par M. R. J. Shirley, associé de la firme d'administration Woods, Gordon & Co., qui agira également comme président du comité d'investissement de C.I. Power.

Goodrich Canada

B. F. Goodrich Canada Ltd., filiale à part entière du grand producteur américain de caoutchouc, a enregistré des profits nets de \$2.82 millions sur des ventes de \$98.57 millions en 1971, révèle un rapport déposé hier au ministère de la Consommation et des Corporations.

Les bénéfices ainsi réalisés sont de 55 pour cent plus élevés que ceux enregistrés l'an dernier et qui étaient de \$1.82 million, durant l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 1970.

Au cours de ces deux années, le volume des dividendes expédiés aux Etats-Unis s'est maintenu à \$24.067. Selon le rapport de Statistique Canada sur les "liens de parenté entre firmes", B. F. Goodrich Canada Ltd. était en 1969 une filiale à 100 pour cent détenue par B. F. Goodrich Co. des Etats-Unis.

Premier rapport financier

Ce rapport financier serait le premier du genre dévoilé par la société canadienne depuis sa naissance au pays.

La publication de ce bilan n'a pas été dévoilée par la compagnie mais bien par le ministère de la Consommation et des Corporations, sous l'empire de la législation qui oblige toutes les sociétés canadiennes à publier l'état de leurs actifs et exigibilités, de leurs revenus, des sources et usages de leurs fonds.

Le revenu net affiché par la filiale canadienne se tra-

GROUPE PRATTE-MORRISSETTE



J. Rex Batten

Guy de Repentigny, président, annonce l'élection de J. Rex Batten au poste de Vice-Président du Groupe Pratte-Morrisette, Courtiers d'Assurances.

duit par une hausse légère de la marge bénéficiaire qui est passée de 2,1 pour cent à 2,8 pour cent de 1970 à 1971.

Le paiement de \$13.25 de dividende par action signifie que la compagnie a retenu dans ses coffres plus de \$2.49 millions en profits non distribués, au regard de \$1.49 million en 1970.

Dettes à long terme : \$7.58 millions

La dette à long terme de la compagnie, à l'échelle du passif, représentait \$7.58 millions au terme de décembre 1971, incluant un billet payable à la Metropolitan Life Insurance Co. de \$4.8 millions. La dette à long terme en 1970 représentait alors \$8.49 millions, dont \$5.6 millions de débet à l'endroit de la Metropolitan Life.

B. F. Goodrich a accru ses actifs d'une valeur de \$2.12 millions au cours de 1971, comparativement à \$3.96 millions en 1970. Par ailleurs, des actifs de \$203.903 en 1971 furent liquidés contre \$89.012 en 1970.

Comme le réclame la législation fédérale, la compagnie a précisé qu'elle avait versé \$129.645 à huit de ses officiers, comparativement à \$136.427 en 1970.

Mieux vaut inviter les acheteurs étrangers que d'aller les voir

— Jean-Luc Pépin

Les missions commerciales canadiennes envoyées à l'étranger sont un peu démodées et n'apportent pas un aussi bon rendement que les visites organisées d'acheteurs étrangers au Canada.

C'est la nouvelle stratégie qu'a dévoilée hier dans une causerie devant les membres du Club Canadien le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce.

M. Jean-Luc Pépin a expliqué que le rapport coût-rendement des missions composées d'acheteurs étrangers venant au Canada était de loin supérieur aux résultats obtenus par les "missions de vente" de ces dernières années.

En d'autres termes, pour chaque dollar dépense, on pouvait obtenir des ventes trois supérieures en faisant venir au Canada l'acheteur étranger pour lui montrer les marchandises dans une foire commerciale, à l'usine du fa-

briquant canadien ou chez d'autres industriels au Canada.

Le ministère, a poursuivi M. Pépin, a donc décidé de réduire le nombre des missions de vente et d'augmenter considérablement le nombre des acheteurs étrangers invités à venir au Canada. (L'année dernière le Canada a reçu 700 acheteurs et cette année il en attend environ 1.000.)

Le conférencier qui avait choisi de limiter son sujet aux missions ministérielles canadiennes à l'étranger a expliqué que ces missions sont en fait "tripartites" car elles sont constituées d'hommes d'affaires, de fonctionnaires et de politiciens mettant leurs connaissances spécialisées au bénéfice de la mission.

Parmi les plus récentes M. Pépin a noté celles effectuées en URSS, en Allemagne, en

Chine, en Algérie et au Japon.

Bien que semblables au point de vue composition, ces missions visent des objectifs très distincts, chaque marché présentant des problèmes différents.

Le choix du pays à visiter n'est pas le seul facteur dont il faut tenir compte. M. Pépin a souligné que chacune de ces missions fait l'objet d'une préparation très poussée: importance du marché et perspectives de vente pour les industriels canadiens, problèmes particuliers que les exportateurs canadiens pourraient rencontrer dans le pays, avantages accordés au Canada, etc.

En ce qui concerne les hommes d'affaires qui participent au voyage ils doivent non seulement représenter leur entreprise mais également tout leur secteur industriel.

Les compagnies peuvent distribuer des dividendes libres d'impôts

Même s'il comporte quelques considérations techniques, les actionnaires des compagnies ne peuvent ignorer l'allègement fiscal considérable accordé par la nouvelle loi aux dividendes provenant du revenu en main non distribué à la fin de 1971. Celui-ci est l'équivalent des bénéfices non répartis qui figurent aux états financiers des compagnies et consiste dans les bénéfices nets d'impôt accumulés par une compagnie depuis 1950 jusqu'à la fin de 1971.

Jusqu'ici ces bénéfices ne pouvaient être répartis entre les actionnaires à moins que ceux-ci paient un impôt sur le dividende à leur taux normal sujet toutefois à un dégrèvement d'impôt de 20 p. cent. Maintenant, sous la nouvelle loi, à la suite du paiement par la compagnie d'un impôt spécial au taux de 15 p. cent, le dividende est encaissé par l'actionnaire sans aucun impôt additionnel.

Nous soulignons à nouveau que pour bénéficier de ce traitement de faveur, la source du dividende doit être le revenu en main non distribué à la fin de 1971. Tout autre dividende provenant des bénéfices réalisés après 1971 est imposable selon le barème normal d'imposition. En somme, dans ce dernier cas, les actionnaires doivent payer leur impôt à même le dividende, ce qui réduit considérablement leur bénéfice net.

S'ils désiraient recevoir en dividende ordinaire l'équivalent des dividendes d'impôts,

dende spécial provenant du surplus de 1971, le dividende ordinaire devrait être majoré de 75 p. cent (à supposer un taux d'imposition de 50 p. cent des actionnaires). Par exemple, si une somme de \$10.000 provenant du surplus à la fin de 1971 peut permettre aux actionnaires d'encaisser un dividende non imposa-

\$75.000, les vend au cours de 1972 au prix de \$85.000. La tranche de \$75.000 représente le gain couru au 31 décembre 1972 ne sera pas sujette à un impôt sur les gains en capital et à titre de surplus de capital de 1971, pourra être distribuée aux actionnaires libre d'impôts.

Sous l'empire de l'ancienne



ble de \$8.500 à la suite du paiement par la compagnie de l'impôt spécial au taux de 15 p. cent, ces mêmes actionnaires devront recevoir de la même compagnie un dividende ordinaire de \$17.500 à même le surplus accumulé après 1971 pour qu'il leur reste en main un montant égal de \$8.500 après le paiement de leurs impôts.

Surplus de capital

D'autre part, la compagnie peut distribuer son surplus de capital de 1971 sans avoir à payer cet impôt de 15 p. cent. Le surplus de capital de 1971 comprend tous les gains en capital réalisés à la fin de 1971 ainsi que les gains courus à cette même date, déterminés sur une base d'évaluation, mais qui ne seront réalisés qu'à une date ultérieure.

Par exemple, une compagnie, propriétaire de placements d'une valeur marchande à la fin de 1971 de

loi, un surplus de capital ne pouvait être réparti entre les actionnaires tant que la compagnie n'avait pas d'abord distribué tout son revenu en main. Aujourd'hui, la distribution du surplus de capital peut se faire jusqu'à concurrence de la somme qui excède le revenu en main non distribué à la fin de 1971. Ainsi, une compagnie à la fin de 1971, dont le revenu en main est de \$75.000 et le surplus en capital de \$100.000, pourra déclarer un dividende non imposable de \$25.000. Mais, si la compagnie veut distribuer une tranche additionnelle de surplus de capital de \$40.000, elle devra au préalable réduire son revenu en main non distribué à \$35.000 en payant l'impôt spécial de 15 p. cent sur une somme de \$40.000.

Prix de base rajusté

Il faut noter que le paiement de ces dividendes a même l'un ou l'autre des

Compagnie cotée en bourse ayant des disponibilités de plus de \$1.000.000.00 cherche actuellement développement et expansion. Est prête à considérer fusion, acquisition, etc.

CASE No 12438 LA PRESSE

UAP INC.



MONSIEUR Roland Caron, Vice-Président, Finances et Trésorerie, annonce la nomination de monsieur Jean-Guy Belval au poste de Contrôleur de UAP Inc. Monsieur Belval s'est joint à UAP il y a sept ans. A titre de Comptable et, par la suite, Comptable en Chef.

Des pétroles spéculatifs attrayants? Demandez à Merrill Lynch, Royal Securities.



Nous le disons depuis plusieurs mois: nous aimons les pétroles de l'Ouest.

Nos analystes ont publié, au cours des 12 derniers mois, deux études en profondeur sur l'industrie des hydrocarbures. Et ils viennent de terminer un rapport sur les pétroles juniors.

Ils citent sept pétroles spéculatifs qu'ils jugent particulièrement attrayants. Et ils vous disent pourquoi ces valeurs devraient, à leur avis, bien se comporter dans les mois et les années qui viennent.

Pour recevoir gratuitement notre nouveau rapport intitulé "Sept pétroles spéculatifs attrayants", veuillez nous envoyer ce bon.

Veuillez m'envoyer, sans frais ni obligation de ma part, le rapport intitulé "Sept pétroles spéculatifs attrayants".

Nom _____ (en lettres majuscules)
Adresse _____
Ville _____ Zone _____ Prov. _____
Tél. (res) _____ (bureau) _____

Aux clients de Merrill Lynch, Royal Securities, veuillez inscrire le nom de votre chargé de compte.



Addresser à: Merrill Lynch, Royal Securities Limitée, 800, rue, boul. Dorchester, Montréal 101, Québec

Merrill Lynch, Royal Securities

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée — présents dans tout le Canada.

Le Dow Jones atteint son meilleur niveau depuis 23 mois: 950.82

d'après AFP et PC

La tendance est restée très ferme à Wall Street hier, mais l'indice des industrielles qui avait atteint en cours de séance son meilleur niveau depuis 23 mois (950.82) n'a pu maintenir son plus haut niveau de la journée.

cote des grains

Marché à Terme: (WINNIPEG)					
Grain	Ouvr.	Haut	Bas	Ciot.	
Mai	2.73 1/2	2.74 1/2	2.73 1/2	2.74 1/2	
Juill.	2.70	2.71 1/2	2.70	2.71 1/2	
Oct.	2.72 1/2	2.74 1/2	2.72 1/2	2.74 1/2	
Nov.	—	—	—	2.72 1/2	

GRAINE COLZA VANCOUVER					
Mai	2.59 1/2	2.61 1/2	2.59	2.58	
Juill.	2.57 1/2	2.60	2.57 1/2	2.57 1/2	
Sept.	2.57 1/2	2.59 1/2	2.57	2.57 1/2	
Nov.	—	—	—	2.59	

GRAINE COLZA THUNDER BAY					
Mai	2.45 1/2	2.46	2.45 1/2	2.46	
Juill.	2.46 1/2	2.47	2.46 1/2	2.47 1/2	
Oct.	2.46 1/2	2.48 1/2	2.46 1/2	2.48 1/2	
Nov.	—	—	—	2.47	

AVOINE					
Mai	68 1/2	68 1/2	68 1/2	68 1/2	
Juill.	—	—	—	69	
Oct.	—	—	—	70	

ORGE					
Mai	1.09 1/2	1.09 1/2	1.09 1/2	1.09 1/2	
Juill.	—	—	—	1.09 1/2	
Oct.	—	—	—	1.09 1/2	

SEIGLE					
Mai	1.02 1/2	1.02 1/2	1.01 1/2	1.01 1/2	
Juill.	98 1/2	98 1/2	97 1/2	97 1/2	
Oct.	99 1/2	1.00	99 1/2	99 1/2	

Marché au Comptant

AVOINE: 2 cw 68 1/2, 3 cw 68 1/2 et 4 cw 68 1/2; 1 fourragère 62 1/2, 2 fourragères 59 1/2, 3 fourragères 56 1/2, 4 fourragères 53 1/2.

ORGE: 1 et 2 cw 68 1/2 et 3 cw 68 1/2; 1 fourragère 62 1/2, 2 fourragères 59 1/2, 3 fourragères 56 1/2, 4 fourragères 53 1/2.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.02 1/2, 3 cw 94 1/2, 4 cw 91 1/2; 1 fourragère 98 1/2, 2 fourragères 95 1/2, 3 fourragères 92 1/2, 4 fourragères 89 1/2.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne 2.47 1/2, No 2 Canadienne 2.27 1/2.

BLE (CHICAGO)					
Mars	1.61 1/2	1.62 1/2	1.60	1.60 1/2	
Mai	1.56	1.56 1/2	1.53 1/2	1.53 1/2	
Juill.	1.48 1/2	1.49 1/2	1.46 1/2	1.46 1/2	
Sept.	1.50 1/2	1.51 1/2	1.48 1/2	1.48 1/2	
Nov.	1.54 1/2	1.55 1/2	1.52 1/2	1.52 1/2	

MAÏS					
Mars	1.18 1/2	1.19 1/2	1.18 1/2	1.19 1/2	
Mai	1.22 1/2	1.23 1/2	1.22 1/2	1.23 1/2	
Juill.	1.25 1/2	1.26 1/2	1.25 1/2	1.26 1/2	
Sept.	1.27 1/2	1.28 1/2	1.27 1/2	1.28 1/2	
Nov.	1.29 1/2	1.30 1/2	1.29 1/2	1.30 1/2	

AVOINE					
Mars	70 1/2	70 1/2	70 1/2	70 1/2	
Mai	74 1/2	74 1/2	74 1/2	74 1/2	
Juill.	78 1/2	78 1/2	78 1/2	78 1/2	
Sept.	82 1/2	82 1/2	82 1/2	82 1/2	
Nov.	86 1/2	86 1/2	86 1/2	86 1/2	

FÈVES SOYA					
Mars	3.34	3.37 1/2	3.33 1/2	3.36 1/2	
Mai	3.38 1/2	3.42 1/2	3.38 1/2	3.40 1/2	
Juill.	3.42 1/2	3.46 1/2	3.42 1/2	3.44 1/2	
Sept.	3.46 1/2	3.50 1/2	3.46 1/2	3.48 1/2	
Nov.	3.50 1/2	3.54 1/2	3.50 1/2	3.52 1/2	
Jan.	3.54 1/2	3.58 1/2	3.54 1/2	3.56 1/2	

Les bonnes nouvelles économiques de la semaine dernière et la perspective d'une augmentation plus forte que prévue des bénéfices des aciéries pendant le premier trimestre ont été les principaux facteurs haussiers. Les affaires ont été très actives.

Les ordinateurs, parmi lesquels Honeywell, IBM et Control Data ont gagné plus de deux dollars, les électroniques et les sidérurgiques, parmi lesquelles General Electric, RCA et Bethlehem Steel ont été fermes. Dupont de Nemours a de nouveau fortement progressé parmi les chimiques, et TWA a gagné plus d'un dollar parmi les transports aériens, soutenus.

Les automobiles, les mécaniques et les pétroles ont progressé sur un large front, mais les gains ont été plus clairs parmi les télévisions et les matériaux de construction. Boeing a gagné plus d'un dollar aux aérospatiales, mais ITT a cédé du terrain aux conglomérats. Les alimentaires, les tabacs et les pharmaceutiques ont clôturé sur une note irrégulière.

L'indice Dow Jones formé de 30 valeurs industrielles a progressé de 7.75 points, clôturant à 950.82, soit à une très faible marge de la cote de 950.82 points qui prévalait depuis le 28 avril dernier. Antérieurement, cet indice n'avait guère dépassé 950 points depuis le 21 mai 1969, alors qu'il cotait à la fermeture 951.78.

marché des BESTIAUX

(PC) La demande était bonne, les prix stables et les échanges animés, aux marchés de Montréal.

Les arrivages, en bourse, se sont inscrits à 323 bovins, 445 veaux, 16 porcs et 12 moutons et agneaux.

Bœuf de choix: \$37 à \$37.85; de bonne qualité, \$37.50 à \$38.25; de qualité moyenne, \$37.25 à \$38.00; ordinaire, \$37.00 à \$37.75.

Génisse: de choix, \$39 à \$39.75; de bonne qualité, \$38.25 à \$39.00; ordinaire, \$38.00 à \$38.75.

Vache: de choix, \$35 à \$35.75; de bonne qualité, \$34.25 à \$35.00; ordinaire, \$34.00 à \$34.75.

Agneau: de choix, \$33 à \$33.75; de bonne qualité, \$32.50 à \$33.25; ordinaire, \$32.25 à \$33.00.

Porc: de choix, \$33 à \$33.75; de bonne qualité, \$32.50 à \$33.25; ordinaire, \$32.25 à \$33.00.

Trop peu de porcs arrivés pour être cotés.

L'indice Dow avait dépassé 28.24. Le marché le plus actif, pour faiblir avant la clôture.

Comportement des valeurs:		
	Lun.	Ven.
Hausses	1,044	903
Baisses	514	525
Inchangées	253	321
Totaux	1,771	1,756
Le volume des échanges a été de 21.0 millions d'actions,		



contre 20.42 millions vendredi. A la Bourse américaine, 7.9 millions de parts ont changé de mains, contre 7.48 millions vendredi.

A la Bourse de New York, l'indice de 30 valeurs communes a gagné .46 à 60.53, et la moyenne des 60 valeurs de l'Associated Press a progressé de 3.0 à 338.9. Les industrielles ont gagné 3.3, les chemins de fer 2.3, et les services publics ont avancé de 1.7.

Au total, 111 blocs de 10,000 actions ou plus ont fait l'objet de transactions contre un total révisé de 169 vendredi.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Porcupine a avancé de 17-8 à \$89 3-8, tandis que Dome Mines à \$65 et International Nickel à \$35 1-4 gagnaient toutes deux 1-8. Genstar Ltd. progressait de 3-8 à \$15 3-4. Walker Gooderham cotait à \$46 3-4 et Alcan à \$20 5-8 baissaient toutes deux de 1-4.

A la Bourse américaine, Preston a avancé de 1-2 à \$8 7-8, tandis que Javelin perdait 1-2 à \$7 1-2 et Brascan Ltd. 1-4 à \$21 3-8.

Repli des banques

Les banques ont reculé de plus de deux points et les papiers ont perdu un peu de terrain, mais les prix ont avancé dans les autres secteurs, hier à la Bourse de Montréal.

Les industrielles ont monté

de 1.49 à 210.41, les services publics de .41 à 167.20 et l'indice général de .86 à 207.48. Les banques ont perdu 2.81 à 259.45 et les papiers .22 à 90.10.

Au total, à Montréal et à la Bourse canadienne, 1,261,700 actions sont changées de mains, au regard de 1,537,900 vendredi.

A la Bourse de Montréal, B.C. Telephone a avancé de \$2 1-2 à \$67, International Nickel de \$1 à \$35 1-2, International Paper de \$1 à \$35 et Great-West Life Assurance de 7-8 à \$65 1-2.

Imperial Oil a gagné 3-4 à \$33 7-8, Hollinger Mines Ltd. 3-4 à \$40 1-4 et Velero Industries 3-4 à \$23.

Banque Toronto-Dominion a reculé de 11-2 à \$32 1-4. National Trust de \$1 à \$34, Alberta Natural Gas de \$1 à \$55 1/2, P. L. C. Development Ltd. de 3-4 à \$33 1/4, Dome Petroleum Ltd. de 3-4 à \$32 1/4 et Banque de Nouvelle-Ecosse de 3-4 à \$35 1/4.

A la Bourse canadienne, Belgium-Standard Ltd. a progressé de 1-8 à \$16 1/4 et Wabasso de 3-4 à \$16.

Parmi les minières à la Bourse canadienne, Fallinger Mining Corp. a monté de 17 cents à \$1.59 et Triton Explorations Ltd. de 20 cents à 75 cents. Labrador Mining and Exploration a reculé de \$1 à \$39.

Gains records

Les industrielles ont enregistré des gains records pour la deuxième séance consécutive et les prix ont connu des avances dans la plupart des secteurs, hier à la Bourse de Toronto.

A l'indice, les industrielles ont avancé de .88 à 204.62, les métaux communs de .89 à 95.86 et les aurifères de 1.23 à 174.51. Les pétroles de l'Ouest ont perdu .73 à 223.66.

Les communications, les mines industrielles, les raffineries, les aciers, les valeurs immobilières et les alimentaires ont terminé en hausse, tandis que les banques, les manufactures, les oléoducs, les fiduciaires et les chimiques perdaient une fraction.

Au total, 94 titres ont atteint des sommets de l'année, alors que quatre actions ont terminé la séance à leur point le plus bas depuis le 31 décembre 1971.

AVANCE

La montre devient un bijou. Les montres Marcel Boucher pour Arthro. Les montres sont nouveaux. Au mouvement suisse, très précis. Un an de garantie.

Lucite transparent avec chaîne de rhodium. Lucite couleur écaille de tortue avec chaîne de rhodium. Lucite couleur écaille de tortue avec chaîne ton or. Lucite grise fumée avec chaîne rhodium. 37.50 C. Lucite transparent avec bracelet rhodium. Lucite couleur écaille de tortue avec bracelet ton or. Lucite grise fumée avec bracelet rhodium. \$46

Téléphoner à 842-6261. Montres, rayon 231, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard. *Marque déposée.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

HAUT LES MAINS

Elle coud toute seule, la Bernina 830!

Entièrement automatique. Extraordinairement précise. C'est la machine à tout coudre. Toute seule "boutonnères", "matelassage", "surpiques", "ourlets invisibles", "broderie" (tous les points que vous désirez) "point de surjet" sur tous les tissus. De n'importe quelle épaisseur. Grâce à son sensibilisateur automatique de tissus: tricot, coton, tissu synthétique, extensible. Et sans faire de fronces. Elle est élégante dans sa mallette rouge aux lignes profilées. Elle existe aussi dans une grande variété de meubles. La Bernina 830 est une merveille de précision. Et pour la précision, fiez-vous aux Suisses...

\$449
Facilités de paiement sur demande

Téléphoner à 842-6261. Machines à coudre, rayon 287, au troisième, centre-ville seulement.

Pour rendre l'école plus humaine

Les enseignants négocient en ce moment un nouveau contrat de travail avec le Gouvernement du Québec. Les discussions portent sur trois thèmes principaux:

- la sécurité d'emploi pour tous les professeurs
- l'amélioration des conditions de travail
- une augmentation de salaire raisonnable

Améliorer le sort des enseignants, c'est améliorer celui des enfants du Québec.

Corporation des enseignants du Québec



HEURES D'OUVERTURE: Lundi à mercredi 9h30 à 6h, Jeudi et vendredi 9h30 à 9h, Samedi 9h à 5h.

CENTRE-VILLE, Square Phillips, Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL, au Centre Commercial, 631-6741

ROCKLAND, au Centre Commercial, 739-5521

BOULEVARD, au Centre Commercial, 728-4571

SNOWDON, 5343 Chemin de la Reine-Marie, 844-2811

MAGASIN À L'ENTREPÔT, 2105-23e Avenue, Lachine, 636-9633

COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6261

COLLANTS TENTANTS

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

**Les collants fins de
Burlington Cameo...
une aubaine
qui vous permet
d'économiser gros.**

A) Collant fin bikini. En maille-
filet de nylon. Talon non renfor-
cé. Pointe renforcée. Ambre
brûlé, épice ou vicuna (beige
pâle). Tailles P-M-G-TG. Mo-
dèle #444. Ord. \$2.50

B) Collant fin ordinaire. En
maille-filet. Talon non renfor-
cé. Culotte renforcée. Pointe indé-
maillable. Ambre brûlé, caresse
(beige foncé), vicuna (beige
pâle) ou macaron (taupe pâle).
Tailles P-M-G-TG. Modèle
#430. Ord. \$2

C) Collant fin transparent de la
taille à la pointe des pieds. En
nylon 20 deniers. Talon non ren-
forcé. Pointe indémaillable.
Ambre brûlé, épice ou vicuna
(beige pâle). Tailles: moyenne
ou longue. Modèle #611. Ord.
1.50

D) Collant fin de soutien. En tricot unitransparent. Cu-
lotte assurant un excellent soutien. Talon non renforcé.
Pointe indémaillable. Beige Blush, miel (beige pâle) ou
café royal (brun). Tailles P-M-G-TG. Modèle #540.
Ord. \$5

E) Collant fin "Tall Girl". Pour taille élancée. Culotte
renforcée et indémaillable. Talon non renforcé. Pointe
indémaillable. Ambre brûlé ou épice. Taille universelle.
Modèle #600. (Centre-ville seulement). Ord. \$2

F) Collant fin pour taille forte. Culotte renforcée avec
très grand panneau derrière. Epice ou vicuna (beige
pâle). Taille universelle. Modèle #900. (Centre-ville seu-
lement). Ord. \$2

G) Collant fin ordinaire. Culotte renforcée et indémail-
lable. Talon non renforcé. Pointe indémaillable. Ambre
brûlé, épice ou vicuna (beige pâle). Tailles: moyenne ou
longue. Modèle #522. (Centre-ville seulement). Ord. 1.50

H) Collant fin ordinaire. En double maille-filet de nylon
30 deniers. Culotte et pointe indémaillables en Ban-Lon.
Pointe renforcée. Fauve ou épice. Tailles M-G. Modèle
#157. (Centre-ville seulement). Ord. 1.50

J) Bas de soutien très résistants. En Lycra et nylon.
Haut ultra-extensible. Talon renforcé. Haut et pointe
indémaillables. Beige, caresse (beige foncé) ou bois de
santal. Tailles A-B-C-D. (Centre-ville seulement).
Ord. 4.95

K) Collant fin transparent de la taille à la pointe. En
maille-filet de nylon. Ambre brûlé, épice ou vicuna
(beige pâle). Tailles P-M-G-TG. Modèle #10. (Centre-
ville seulement). Ord. \$2

L) Collant fin en tricot uni. Culotte et pointe renforcées.
Talon non renforcé. Noir, caresse (beige foncé), vicuna
(beige pâle) ou beige cristal. Tailles A-B-C-D. Modèle
447. (Centre-ville seulement). Ord. \$2

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261.

Bas pour dames, rayon 225, au rez-de-chaussée, centre-ville.

Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard, à moins d'avis contraire.

Choix à Snowdon.

\$2

1.50

\$1

\$4

1.50

1.50

\$1

\$1

4.45

1.50

1.50

3.75

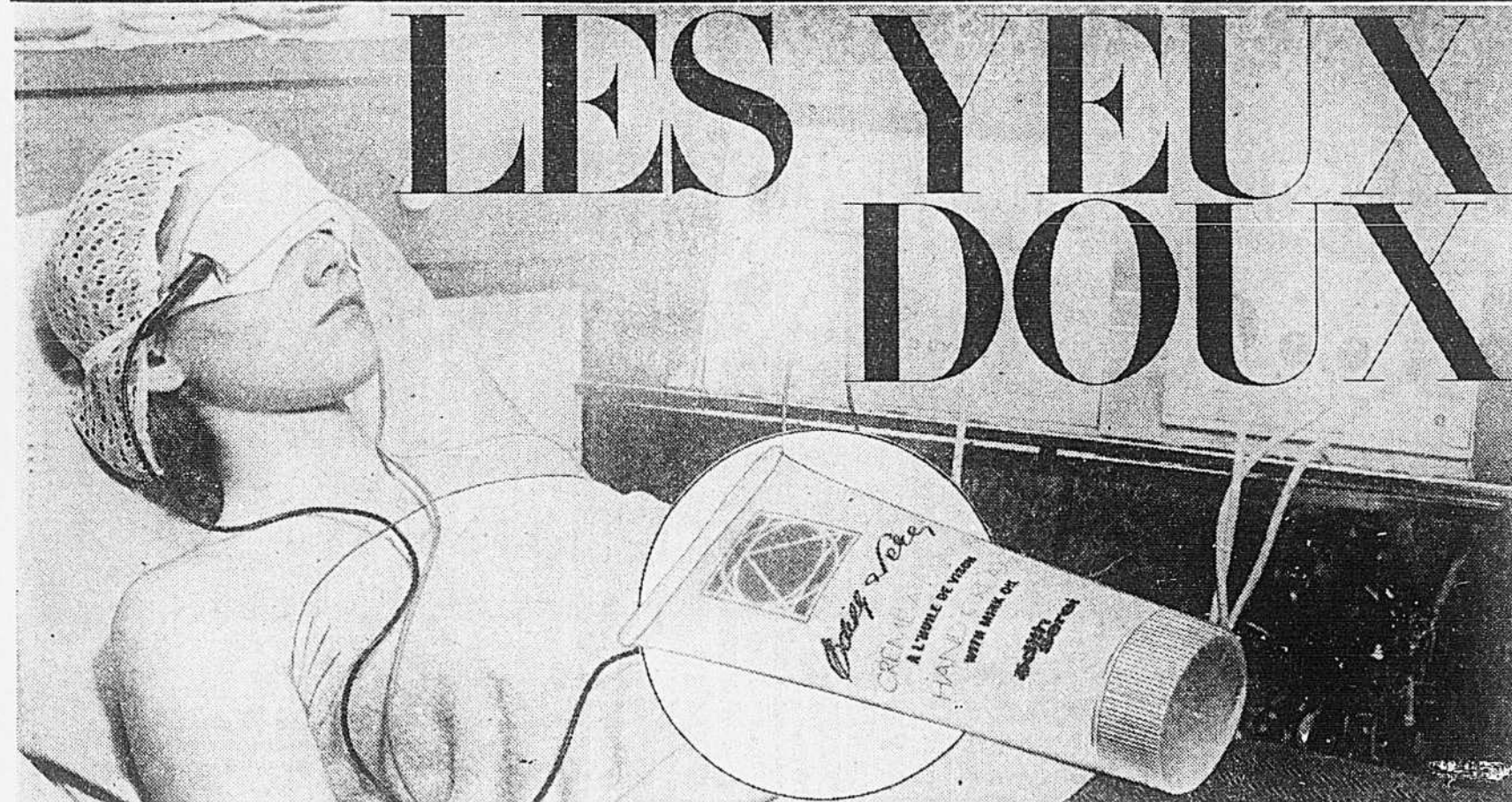
Pour avoir la peau joliment satinée et
parfaitement hydratée, adoptez Skin Dew, le
nouveau bâton pivotant de **Helena
Rubinstein**. Un petit tour et voici
qu'apparaît Skin Dew tout rose, tout léger,
tout frais. Appliquez-en dès le matin et une
délicieuse sensation de fraîcheur vous
accompagnera toute la journée. Ayez toujours
dans votre sac du Skin Dew de **Helena
Rubinstein**, le petit bâton hydratant con-
centré de la femme moderne.

Téléphoner à 842-6261. Produits de beauté,
rayon 240, au rez-de-chaussée, centre-ville.
Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

PEAU DE SATIN



LES YEUX DOUX



Edith Serei vous fait les yeux doux, élo-
quents, en les mettant en valeur. Profitez de
votre passage au comptoir **Edith Serei** pour
apprendre les nouvelles techniques de ma-
quillage qui mettent les yeux en valeur. A
l'aide de la machine de **Edith Serei** pour la
beauté des yeux, l'esthéticienne-visagiste
vous donnera gratuitement un traitement qui,
en stimulant les tissus et en activant la circu-
lation, vous fera les yeux doux.

Prime de beauté: Pour tout achat de pro-
duits Edith Serei, Anna Pégoval et Fernand
Aubry d'une valeur minimale de \$7, vous
recevez gratis, un tube de crème à mains à
l'huile de vison (vaut \$3).

Téléphoner à 842-6261. Produits de beauté,
rayon 240, au rez-de-chaussée, centre-ville.
Aussi à Rockland.

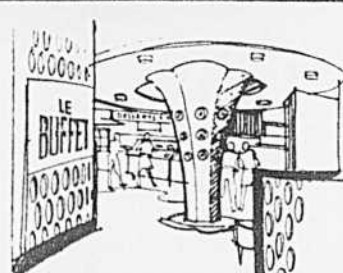
Dr. Scholl chez Morgan

- Service complet d'un pédicure.
 - Souliers confortables... au pas de la mode.
- Morgan — Niveau du métro, centre-ville

Faites une pause au Buffet

C'est très agréable de faire des achats... mais il
faut prendre le temps de se restaurer un peu, de
se rafraîchir, de se détendre! Le Buffet, restau-
rant à libre-service, avec ses bas prix, ses me-
nus divers et son ambiance cordiale est tout à
fait indiqué!

Centre-ville — Le Buffet — Septième étage
Dorval — Le Buffet — Deuxième étage.



HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 9h30 à 9h.
Samedi 9h. à 5h

CENTRE-VILLE,
Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL,
au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND,
au Centre Commercial,
739-3521

BOULEVARD,
au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON,
5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

Vos déclarations d'impôts

Confiez-les aux experts du bureau
H. & R. Block chez Morgan

Elles seront établies en bonne et due forme.
Vérfiées et garanties exactes.

Bureau H. & R. Block, au quatrième, près du rayon des jouets
centre-ville.
Aussi à Dorval et Rockland.

MAGASIN À L'ENTREPÔT
2105-23e Avenue, Lachine
636-9633

**COMMANDES
TÉLÉPHONIQUES
842-6261**

DERNIER COUP D'ÉCLAT

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Coloris brillants Charles Revson pour être séduisante

L'art du maquillage n'a jamais été si bien au point. Une nouvelle collection Ultima II. Des petits pots qui offrent un maquillage brillant. Pour les yeux, les joues, les lèvres. Couleurs en exemplaire unique. Pour donner à la femme ce regard séducteur. Ce visage brillant.



Ombre à paupière "Shining Eyeshadow-in-a-pot". Fard transparent, hydratant, en crème. Pour illuminer les paupières. Obtenir un maquillage frais, toujours lisse. Couleurs lumineuses de: Starry Blue, Bottle Green, Sea Turquoise, Wet Violets, Polished Plum, Coppershine, Goddleaf, Fresh Water Pearl et Glossy Apricot. Un applicateur muni d'une éponge sert à appliquer le fard. **\$5**

Fard à joues "Shining Rouge". Un éclairage bonne mine avec ce fard translucide. Des couleurs ultra-lumineuses pour un regard jeune et provocateur. En crème hydratante pour donner un fini moite. Couleurs: Shining Pink, Shining Peach, Shining Red, Shining Mulberry et Shining Copper. Vendu dans un joli poudrier. **5.50**

Rouges à lèvres "Luminous Lipstick-in-a-pot". Onctueux. Différents, voluptueux. Cinq couleurs lumineuses en pots. Deux mixtes pour appliquer sous et dessus le rouge à lèvres. Un autre nacré pour le fini translucide. Couleurs: Opalescent Red, Opalescent Plum, Red Copper, Silver Bronze et Pink Gold.

3.25 3.75 Les "mixtes" Canary, Yellow et Vanille. **3.25 3.75** Le "translucide" Opaline.

Prime-beauté "Ultima II". Pour l'achat de produits de beauté Ultima II valant 7.50 ou plus, vous recevrez en prime, un étui "Ultima II" contenant les produits suivants: Fard à joues en gelée "Blushing". De la lotion antirides. Du parfum en atomiseur. Du rouge à lèvres.

Téléphoner à 842-6261. Produits de beauté, rayon 240, rez-de-chaussée, centre-ville seulement.

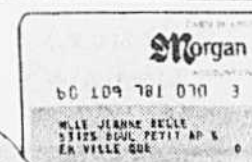
La Salle à manger Regency

Chez Morgan... un coin charmant où l'on déguste des mets affriolants tout en se détendant. On y trouve une cuisine fine et un somptueux décor rouge et or. Et le menu est si varié que gourmets et gourmands trouveront de quoi se régaler. Le service est excellent et on peut y consommer bière et alcools. Nous vous y donnons rendez-vous pour le déjeuner ou le dîner. Vous trouverez à la Salle Regency une ambiance propre à la détente et un personnel attentif à vos moindres désirs.



Faites vos achats avec un compte Morgan

- Jusqu'à 24 mois pour payer.
- Facilités de paiement spéciales allant jusqu'à 36 mois pour achats importants.
- Passez au Service de Crédit de n'importe quel magasin Morgan pour ouvrir un compte.



HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à mercredi 9h30 à 6h.
Jeudi et vendredi 9h30 à 9h.
Samedi 9h. à 5h

CENTRE-VILLE,
Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL,
au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND,
au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD,
au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON,
5343 Chemin de la Reine-Marie,
844-2811

MAGASIN À L'ENTREPÔT
2105-23e Avenue, Lachine
636-9633

**COMMANDES
TÉLÉPHONIQUES
842-6261**